

DEPARTEMENT

IDENTIFICATION ET PRESTATIONS

Service Identification

NOTICE

AFFILIATION EN QUALITE DE VEUVE(VEUF) TITULAIRE D'UNE PENSION MILITAIRE DE REVERSION



Les conditions obligatoires à remplir pour bénéficier de l'affiliation

1. Etre veuve (veuf), c'est-à-dire conjoint survivant non divorcé,
2. Etre titulaire d'une pension militaire de réversion et **pouvoir le justifier en constituant un dossier comme indiqué ci-après**,
3. Ne pas **exercer** une activité professionnelle et ne pas bénéficier d'une pension, allocation ou rente acquise à titre personnel en qualité de salarié(e) ou de non salarié(e) dont la date d'effet est antérieure au décès de votre conjoint.



Les formalités à accomplir pour demander l'affiliation

1. Remplir le formulaire de "Demande d'affiliation" référencé CERFA n° 10074. Ce formulaire est indispensable pour déterminer l'ouverture de vos droits,
2. Renvoyer ce formulaire à la CNMSS, daté et signé, sous enveloppe affranchie, accompagné des pièces demandées ci-après.



Les pièces à fournir à l'appui de votre demande d'affiliation

Titres de pension

- une photocopie du certificat d'inscription de votre pension militaire d'ayant cause,
- éventuellement, une photocopie de chaque titre de pension civile personnelle ou de réversion (à l'exception des pensions complémentaires) comportant le numéro de référence, la nature et la date d'effet de la pension.

Autres pièces

- une photocopie du dernier bulletin de paiement de la pension militaire de réversion,
- un relevé d'identité bancaire ou de caisse d'épargne,
- l'attestation de droits la plus récente délivrée par votre dernière caisse de sécurité sociale civile,
- une photocopie du livret de famille régulièrement tenu à jour ou une copie ou un extrait d'acte de naissance portant filiation si la personne est né(e) hors de France,
- éventuellement :
 - une photocopie de l'attestation de la caisse qui vous a versé des prestations en espèces, précisant de date à date la durée de l'indemnisation faisant suite à la cessation de votre activité,
 - une photocopie de la dernière notification de décision de POLE EMPLOI.

Pour le rattachement d'un enfant âgé de moins de 20 ans :

- une photocopie du livret de famille régulièrement tenu à jour ou une copie ou un extrait d'acte de naissance portant filiation si la personne est né(e) hors de France.